



Chères et chers collègues,

Nous approchons de la fin de cette année académique, souvent chargée pour nous toutes et tous. Quoi de mieux, pour clore cette période, que de s'informer des actualités qui animent la vie de notre laboratoire ?

C'est notamment l'occasion de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux membres associés et en délégation, dont Christine Baron, en délégation à THALIM (2024-2026) et nouvellement membre associée. Elle partage avec nous, dans un entretien exclusif, ses recherches sur les liens entre droit et littérature.

Nous avons également le plaisir de vous annoncer deux distinctions : Alain Schaffner a été nommé membre senior de l'IUF (promotion 2026), sur une chaire fondamentale pour son projet intitulé « *Narrations médicales : troubles dans le récit* », tandis que Solveig Serre a reçu la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite. Bravo à eux !

Enfin, la plateforme EMAN fêtera ses 10 ans cette année !

Nouveaux membres

Membres Associé·es

Isabelle Alfandary, PR de littérature américaine à l'USN et philosophe de formation. Elle a travaillé sur la psychanalyse, Freud et Lacan, la philosophie française contemporaine, notamment sur Derrida. Elle est directrice du GIS Archives et démocratie (USN, INA, Collège de France).

Violaine Anger, musicologue, enseigne en tant que MCF à l'Université Evry Paris-Saclay et à l'École polytechnique. L'ensemble de ses travaux porte sur la frontière entre la parole et la musique, l'imaginaire du signe et l'écriture.

Christine Baron, PR de littérature comparée à l'Université de Poitiers. Elle travaille sur les liens entre droit et littérature (lire l'entretien au verso).

Stéphanie Boulard, PR de littérature française et d'arts visuels à Georgia Tech. Ses recherches portent sur les relations interartistiques et leurs enjeux esthétiques et politiques.

Eléonore Hamaide, MCF en littérature française à l'Université de Lille. Ses recherches portent sur la littérature de jeunesse, la littérature de la Shoah et les écritures à contraintes.

Leonel Martins Carneiro, PR à l'Université fédérale d'Acre (Brésil). En tant qu'artiste, il développe un travail de recherche-création collaboratif avec des communautés autochtones de l'Amazonie brésilienne.

Marie Ferré, ancien membre statutaire de THALIM. Elle est associée au projet THALIM-CEEI pour la conception éditoriale et graphique, notamment de la revue *Écriture et image*.

Membres en délégation

Olivier Cheval, MCF en théorie et histoire des arts à l'Université Paris 8. Il travaille sur la notion de « vie belle » dans l'Allemagne romantique (éthique et esthétique).

Mariana Di Cio, MCF en littérature hispano-américaine à l'USN. Elle travaille sur l'écriture manuscrite dans les œuvres publiées au Chili à la fin du XX^e siècle, principalement sous Pinochet.

Bertrand Guest, MCF en littérature comparée à l'Université d'Angers. Son projet d'HDR porte sur le point de vue des homosexuels sur la nature, entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle.

Jérôme Hennebert, MCF en littérature française à l'Université de Lille, s'intéresse à la poésie d'inspiration classique entre 1910 et 1930.

Morgane Leray, MCF à l'INSPÉ d'Aix-Marseille. Son projet d'HDR s'inscrit en recherche-création et est consacré à « La Bretagne comme "personnalité géographique au prisme des études littéraires environnementales" ».

Serge Linarès, PR en littérature française à l'USN et directeur-adjoint de THALIM. Son projet porte sur la postérité littéraire du peintre El Greco en France depuis le XIX^e siècle.

Giusy Pisano, PR de cinéma à l'ENS Louis Lumière. Son projet porte sur l'« archéologie des images trompeuses (XIX^e-XX^e siècles) ».

Frédéric Sounac, PR en Littérature Générale et Comparée à l'Université Jean Jaurès. Son projet porte sur « Le Cas Bruckner » (poétique musicale et réception de Bruckner dans le roman, le cinéma, la télévision, la publicité...).

Stagiaires

Rachel Carrat et **Lena Voirmesson** sont étudiantes de l'école Estienne en graphisme et typographie. Elles travaillent pour le projet THALIM-CEEI avec Hélène Campaignole sur des travaux en édition numérique et imprimée.

Paul-Marie Dupont (Master écriture média USN) commence un nouveau stage avec Peggy Cardon en tant qu'assistant de production du podcast *Thalim s'anime !* durant les mois de juin et juillet.

Zoé Sibel-Ibos, étudiante de l'ENS-Saclay et de l'USN effectue un stage d'observation sous la responsabilité d'Alain Schaffner.

Chercheuse invitée

Elizabeth Azevedo, PR à l'Université de São Paulo, sera à THALIM jusqu'en mars 2027 grâce à une bourse de Recherche à l'Étranger, la FSRT de São Paulo. Elle travaille sur la formation théâtrale de l'actrice franco-brésilienne Henriette Morineau (1907-1990).

Soutenances

Maëline Lelay soutiendra son HDR le **2 juillet à 14h** sur *La plume, la scène et le plomb. Écrire, dire et jouer en temps de guerre en Afrique des Grands Lacs (RD Congo, Rwanda, Burundi)*.

Catherine Ménager soutiendra sa thèse le **24 juin à 14h** sur le sujet : *Portrait de l'écrivain en médecin : les enjeux du discours médical dans l'œuvre de Maxime Du Camp*, sous la direction de Sarga Moussa.

Droit et littérature



Vous êtes Professeure de littérature comparée, spécialisée dans les relations entre droit, littérature et arts et actuellement en délégation à

THALIM. Qu'est ce qui, dans votre parcours ou vos lectures, a déclenché votre intérêt pour ce mouvement « droit et littérature » ?

C'est le hasard d'un colloque qui m'a mis sur cette piste et j'ai découvert un continent théorique nord-américain, mais surtout des textes variés d'écrivains qui ne se contentent pas de représenter le milieu judiciaire mais qui problématisent finement notre relation au droit, notre sens du juste et de l'injuste, les limites de la procédure, les distorsions entre langage juridique et langue commune et la façon dont l'écrivain peut à sa façon « rendre justice » par la justesse du propos.

Vos ouvrages explorent comment la littérature fictionnelle ou fantastique dialogue avec le droit, et inversement. Pouvez-vous nous donner un exemple où une œuvre littéraire a éclairé une question juridique et comment la relation droit et littérature fonctionne-t-elle ?

Le mouvement a exploré plusieurs facettes des rapports entre droit et littérature ; le droit *dans* la littérature évidemment, le droit *par* la littérature lorsqu'une œuvre questionne l'institution judiciaire ou que le juge se fait écrivain comme Cardozo ou Nussbaum évoquant des cas célèbres dans *L'Art de juger*. Le droit *de* la littérature est un autre axe ; celui du droit d'auteur, de la censure, de la propriété littéraire. Bref, il existe de multiples déclinaisons de ce lien.

Quand on rapproche droit et littérature, on songe à des mises en scène de procès célèbres mais le fantastique et la fiction offrent aussi des pistes pour penser notre relation au droit. Je prends souvent pour exemple le livre de John Irving *L'Œuvre de dieu, la part du diable*. Écrit après la loi Roe-Wade, il s'interroge sur le droit à l'avortement avant cette loi et montre tous les aspects et les conséquences de l'interdiction de l'IVG : conséquences sociales, démographiques, humaines, politiques. Des personnages en désaccord y débattent constamment, et de ce dissensus naît une réflexion dynamique sur la loi, son sens, son utilité, ses effets. Un autre texte me semble intéressant en ce qu'il met directement en perspective la décision du juge ; c'est *Article 353 du Code pénal* de Tanguy Viel. Il n'y a aucun doute sur les faits dans ce récit, mais un juge muet écoute la déposition d'un homme et prend une décision sur sa culpabilité.

À THALIM, vous avez lancé un séminaire intitulé « Femmes et droits humains ». Quels étaient les objectifs initiaux de ce séminaire qui s'inscrit dans une dynamique plus large d'inclusion et de dialogue interdisciplinaire ?

Je souhaitais entendre de jeunes chercheurs (chercheuses) au moment où explosent les études de genre en littérature comparée. J'avais moi-même commencé un essai, « Droit de femmes ; femmes de droit », à ce moment. Ce séminaire s'est penché sur des problématiques originales au cours de la première année ; ont été ainsi questionnés l'inceste dans un contexte littéraire caribéen, la qualification juridique de scènes littéraires ou cinématographiques qui représentent des viols dans la culture *mainstream*, le féminisme des années 70 revisité à travers Christiane Rochefort et Françoise d'Eaubonne, et les textes romanesques américains qui représentent

des avortantes avant la loi. Lors de la deuxième année, une réflexion sur le traitement judiciaire des femmes criminelles au milieu du XX^e siècle a été l'objet d'une séance, et François Ost, grand spécialiste du mouvement est intervenu sur le statut des femmes dans la Cité grecque et la manière dont la tragédie fait contreponds en exposant des figures féminines en rébellion contre des lois injustes.

Il est toujours intéressant de croiser (sans les confondre) perspectives académiques et points de vue militants. Or, une constante s'est imposée à moi au cours de ce travail. En France, la parité est atteinte du point de vue des droits, mais il a fallu des politiques volontaristes de quotas pour que des femmes soient nommées à des postes de responsabilité, et le moins qu'on puisse dire est que les écarts de salaire sont encore considérables. Par ailleurs, les chiffres de la violence genrée ne baissent pas, et le nombre des féminicides non plus. Les femmes sont principalement concernées aussi par le harcèlement au travail, les comportements d'intimidation, les violences symboliques, et ce, dans tous les milieux sociaux ou professionnels. Ces données montrent la force d'inertie de comportements ancrés (et surtout acceptés) dans nos sociétés et la difficulté à s'en départir.

Les œuvres littéraires ou cinématographiques se font parfois les porte-parole de femmes opprimées (lorsqu'elles mettent en scène les luttes de celles-ci, ce qui est relativement récent), mais elles peuvent aussi contribuer à invisibiliser celles-ci, voire à habituer le spectateur à des comportements machistes ; Chloé Thibaud dont j'ai lu le travail, *Désirer la violence*, après le séminaire démontre comment la culture pop peut conduire à valoriser la figure du « bad boy » solitaire, violent, qui enchaîne les conquêtes et se montre peu soucieux du sort de ses compagnes. L'engouement pour ces œuvres incite aussi les jeunes femmes qui regardent ces productions populaires à préférer des figures masculines sombres et inquiétantes à des héros plus solaires.

Cela conduit à des attitudes de soumission et d'acceptation de situations-limites. Car quand bien même la loi leur est favorable, les femmes intériorisent des normes sociales : « plafond de verre », obligation de discrétion, leadership « bienveillant », réserve de bon aloi les cantonnent dans des rôles et des professions secondaires ; c'est ce qu'Amartya Sen appelle les « préférences adaptatives ». Les pesanteurs, les comportements impensés, c'est cela qu'interrogent les arts notamment lorsque les violences atteignent un niveau qui confronte des héroïnes et des héros de récits à la loi.

Votre délégation à THALIM vous a-t-elle amenée de nouvelles collaborations ou projets ? Que retiendrez-vous de cette expérience à THALIM ?

Pour répondre à la première question, pas directement, mais j'ai pu grâce à ma délégation à THALIM observer et participer à la consolidation du mouvement en Europe. Un réseau initié par Alexandra Juster (actuellement en poste à Innsbruck) est en constitution et vise à créer des synergies entre chercheurs impliqués dans cette thématique. *Artistic Freedom and Author Responsibility: The Legal Dimensions of Political Literature* édité sous sa direction est récemment paru chez Springer, et un numéro de la revue *Droit & littérature* coordonné par moi, est en cours de parution. Il s'intitule « Récits de femmes, dénis de droit ».

J'ai trouvé à THALIM un accueil chaleureux et un cadre intellectuel de choix où des chercheurs de tous horizons présentent leur travail. J'ai apprécié tout particulièrement l'alternance des travaux entre jeunes doctorants et chercheurs plus confirmés.

Entretien avec Peggy Cardon.